

SEANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023 A 19 H 00

Nombre de Conseillers en exercice	11
présents	
ou représentés	6
votants	6
Pour	6
Contre	0
Abstention	0

N°09062023-006

Date de la convocation
30/05/2023

OBJET

AVANCEMENT DE GRADE

SUPPRESSION DE POSTE

TABLEAU DES EFFECTIFS



Françoise BERNARD.

Signature et cachet

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes BERNARD Françoise, BLANCHONNET Christelle, M. ANDRODIAS Jérôme, DUZELIER Cédric, ESCARPA Ludovic, PLASSE Yves

Absents (excusés) : Mmes LAFERRERE Céline, MONIER Isabelle RIVIERE Céline, ROUX Olivia, M. JAFFEUX Nicolas

Secrétaire de séance M. ANDRODIAS Jérôme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°27012023-003 du 27/01/2023 portant création du poste de rédacteur principal 1^{ère} classe et mise à jour du tableau des emplois,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 avril 2023,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe dont a bénéficié Madame HERNANDEZ Hélène le 8 avril 2023, il convient de supprimer son précédant poste au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Le Conseil Municipal décide

- D'instituer selon le dispositif suivant :

La suppression, à compter de ce jour de l'emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires au service *administratif*,

SEANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023 A 19 H 00

- D'arrêter le tableau des effectifs de la façon suivante :

Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Adjoint technique 2 ^{ème} classeC.....1.....1.....	20 h
Adjoint technique 2 ^{ème} classeC.....1.....1.....	20 h
Rédacteur principal 1 ^{ère} clasB.....1.....1.....	16 h
Adjoint admin 2 ^{ème} classeC.....1.....1.....	12 h
TOTAL		4	4	

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir de ce jour, le 9 juin 2023.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Fait à VASSEL, le 22 juin 2023.

Le Maire,

Françoise BERNARD

